



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Plan national de gestion des déchets et des ressources

Conférence de presse

24 avril 2026





Les ressources au cœur des transitions environnementales et sociétales

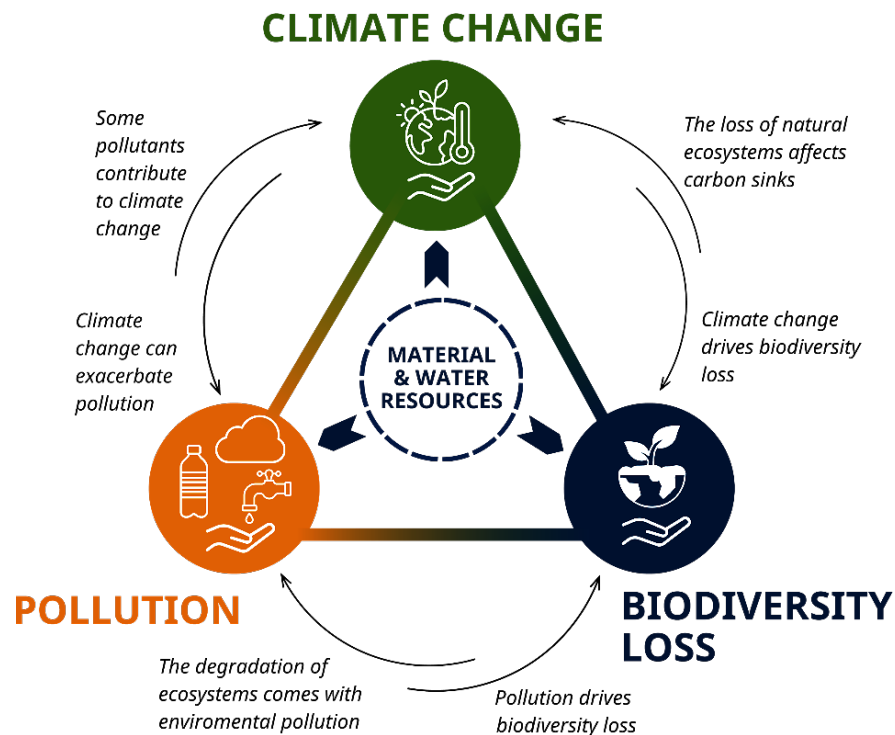


Figure 1 : La triple crise planétaire

Source : [OECD \(2025\), Environmental Outlook on the Triple Planetary Crisis](#)

Plastic leakage projections by policy effect

Percent change compared to business as usual, from 2023

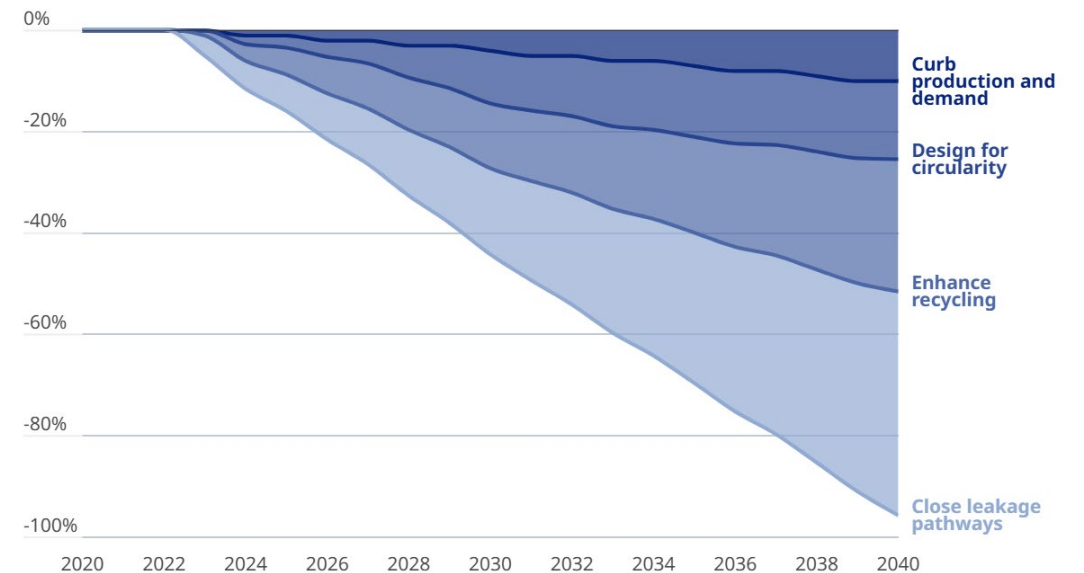


Figure 2 : L'impact de l'économie circulaire : l'exemple des projections des fuites de plastiques selon l'effet des politiques publiques (écart au scénario tendanciel, depuis 2023)

Source : [OECD \(2024\), Policy Scenarios for Eliminating Plastic Pollution by 2040](#)



Le Plan national de gestion des déchets et ressources (PNGDR) 2025

- Prévu par la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets
- Détermine les **grandes orientations**, les aspects organisationnels de la gestion des déchets, établit une **analyse** de la situation.
- Détermine les **mesures** à prendre selon les principes et les objectifs d'une gestion durable des ressources et des déchets (hiérarchie des déchets, protection de la santé et de l'environnement, autosuffisance et proximité, pollueur-payeur)



2000



Plan national de gestion
des déchets et des
ressources 2025



2010



2018

2025



La troisième révision du PNGDR

22

Champs d'action

Incluant, entre autres :

- Déchets municipaux ménagers et non ménagers
- Déchets de construction et de déconstruction
- Biodéchets, déchets alimentaires et de verdure
- Emballages
- DEEE, piles accumulateurs et véhicules hors usage
- Déchets problématiques, tel que huiles usagées
- Déchets des stations d'épuration
- Déchets de textiles
- Déchets de PCB
- Déchets de POP
- Littering
- Réemploi et fin de statut de déchet

86

 Objectifs à l'horizon 2030

328

 Mesures individuelles

Accent renforcé sur :

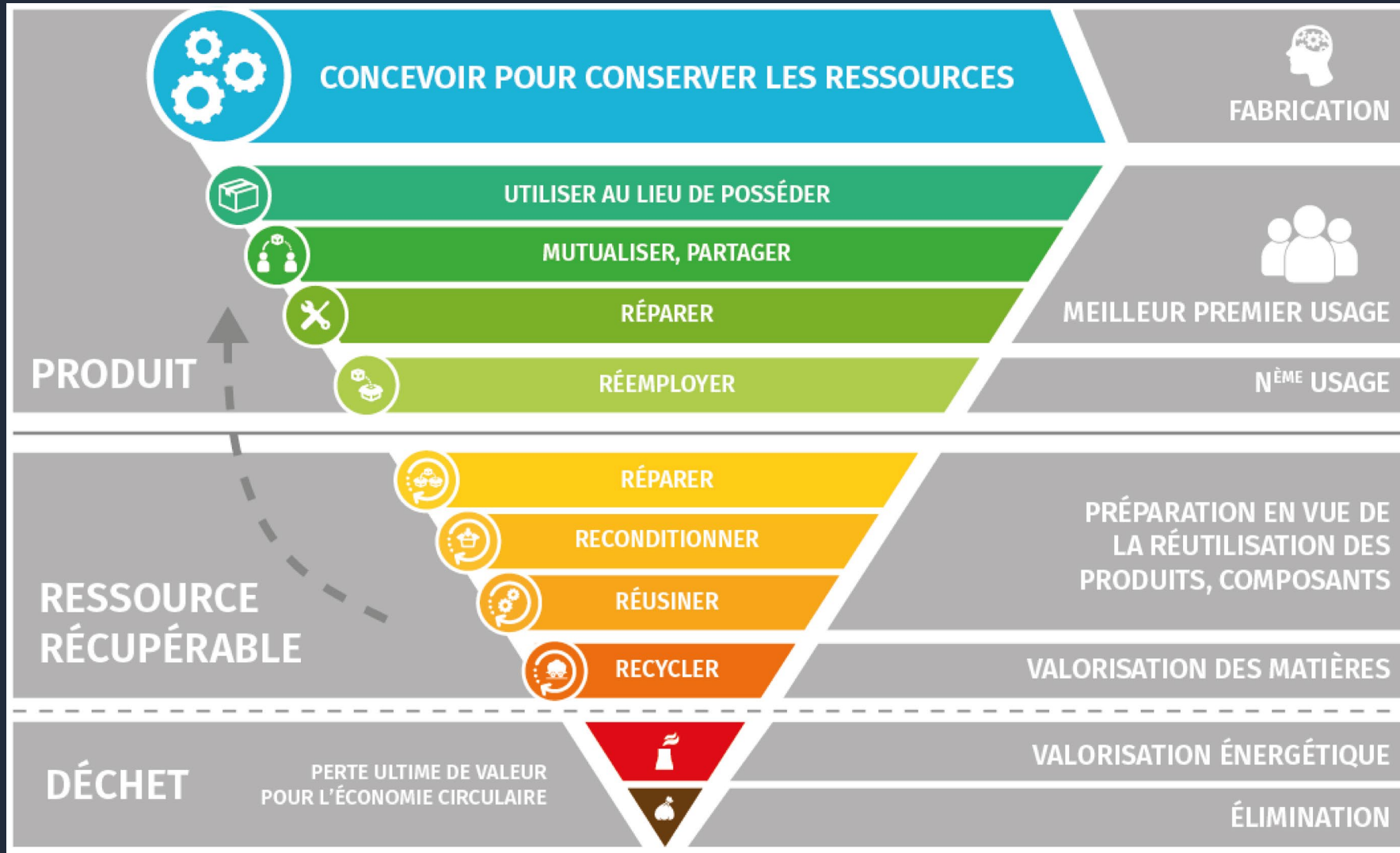
- la « prévention » et « réemploi »

Nouveaux champs d'action :

- Déchets de textiles
- Déchets de polluants organiques persistants (POP)



Le cycle technologique de la gestion des ressources





Le flux des ressources

- Les déchets inertes constituent la large majorité des déchets générés au Luxembourg
- Des déchets de bois et d'acier sont importés à des fins de recyclage ou de valorisation énergétique
- La plus grande partie des déchets nationaux recyclés au Luxembourg sont des déchets inertes concassés

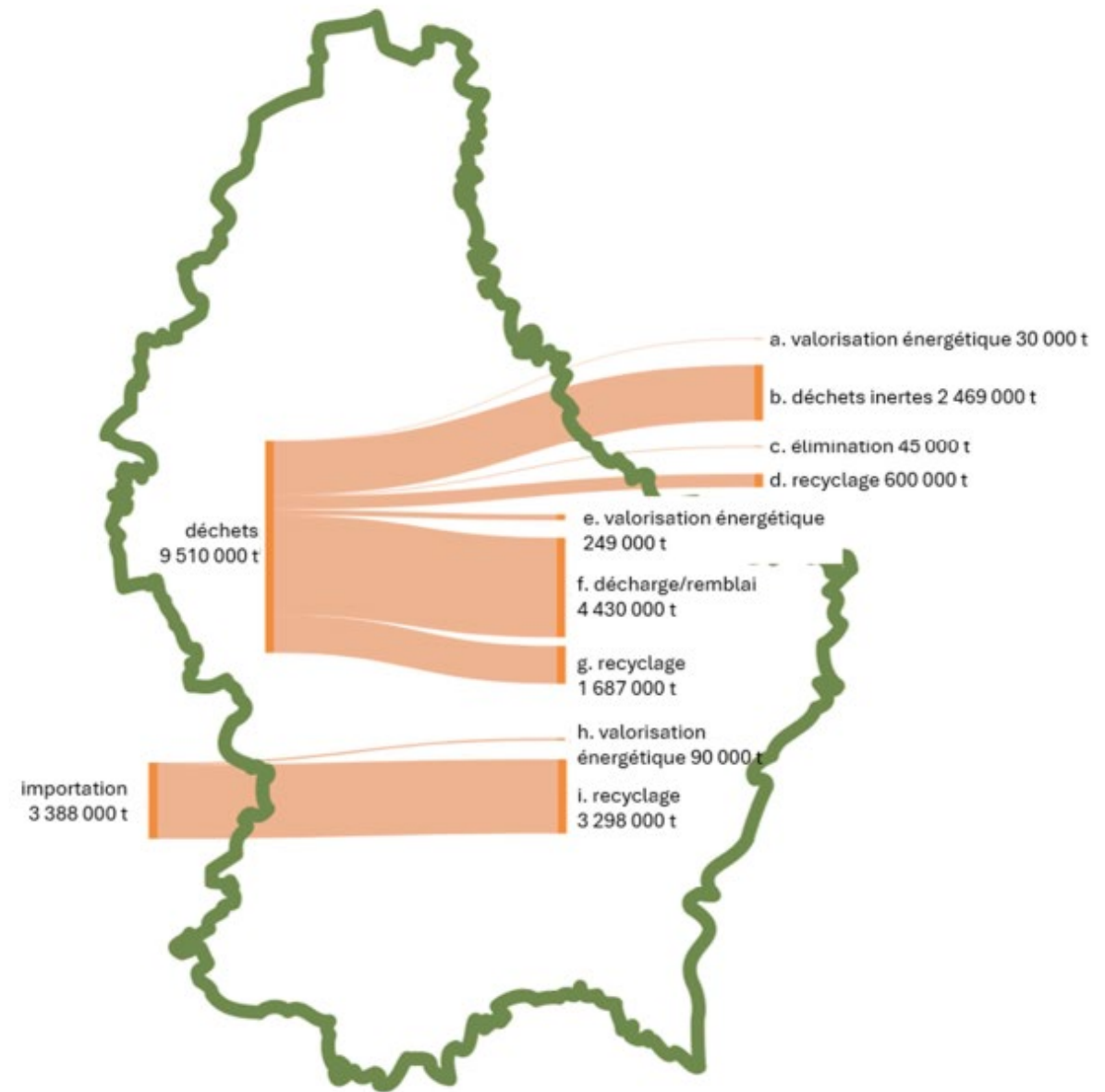


Figure 3 : Flux de déchets en 2021



Mise en œuvre de la fin de la mise en décharge de déchets municipaux ménagers

- Élaboration et mise à disposition d'études nationales pour accompagner la révision du contrat de collaboration entre les syndicats intercommunaux.
- Les discussions entre les syndicats communaux, relatives aux modèles de collaboration sont en cours.
- Prise en compte de la composition des déchets municipaux ménagers et des infrastructures de traitement existantes
- Résilience de la gestion des déchets municipaux (gestion des déchets en cas de crise, autosuffisance et proximité)



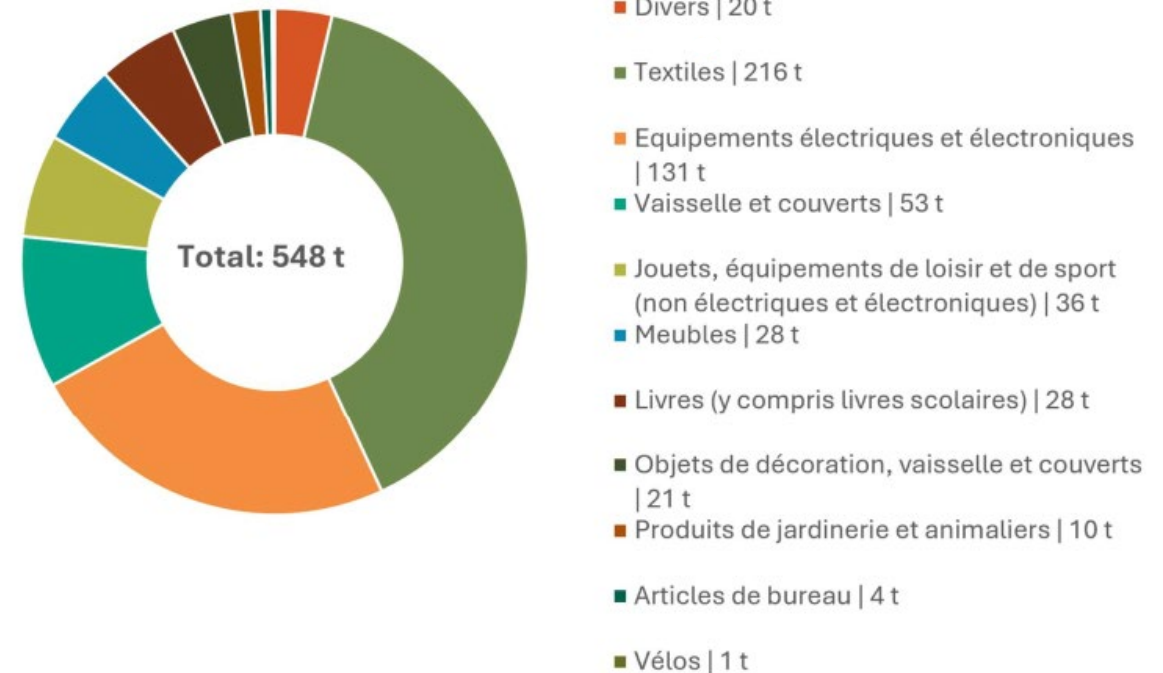


Réemploi et réutilisation

Objectifs :

- Structurer et promouvoir le réemploi
- Établir une base de données fiable en matière de réemploi

Quantité totale de produits collectés pour le réemploi dans les centres de ressources 2022





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Réemploi et réutilisation

Objectifs :

- Structurer et promouvoir le réemploi
- Établir une base de données fiable en matière de réemploi

Exemples de mesures :

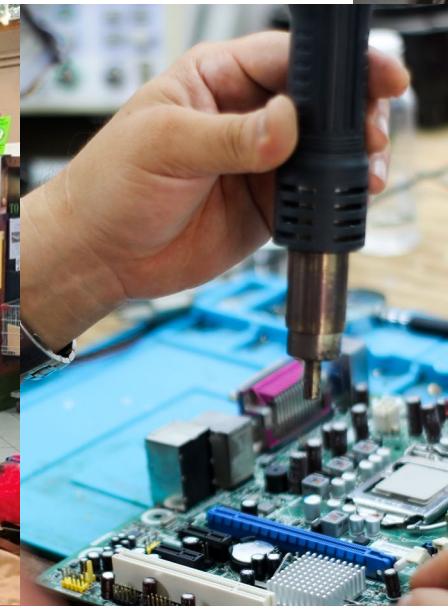
- Plateformes et réseaux dédiés (ex. « gutt saach »)
- Intégration du réemploi aux centres de ressources
- Promotion par le biais du Pacte Climat
- Initiatives « Repair » et « Social ReUse »

 gutt saach

 oekotopten  REPAIR
SHARE 



 REPAIR
CAFE Lëtzebuerg





Déchets alimentaires

- Analyse des déchets ménagers : 37 % des déchets résiduels, dont près de 50 % sont évitables

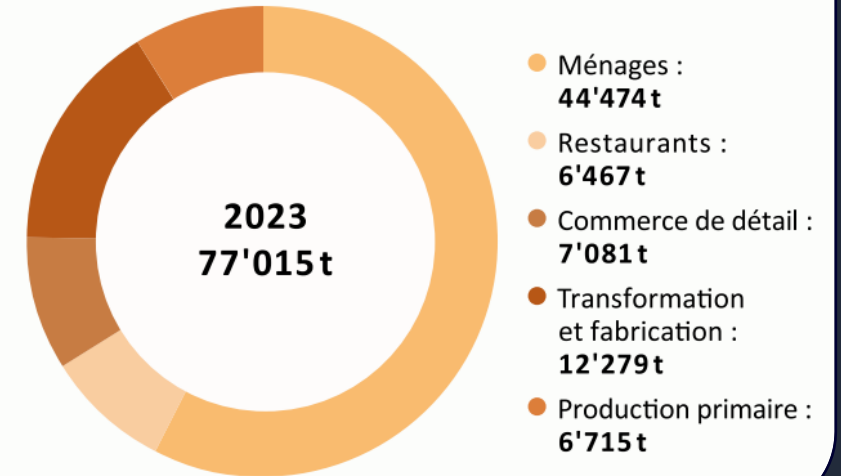
Objectifs :

- Couverture intégrale de la collecte séparée des biodéchets et capacité nationale de traitement
- Réduction de déchets alimentaires entre 2020* et 2030, de
 - 10 % dans la « transformation et fabrication »
 - 30 % dans la « distribution et consommation »

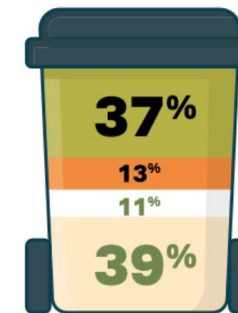
*Année de référence encore à déclarer, conformément à l'article 9bis, paragraphe 5 de la directive 2025/1892 du parlement européen et du conseil du 10 septembre 2025

PNGDR 2025

Production de déchets alimentaires [t]



Composition moyenne de nos poubelles noires



72%
devraient être jetés dans d'autres poubelles

- Biodéchets
- Papier / carton
- Plastiques
- Autres : Métaux, déchets inertes, déchets problématiques, ...



Exemples de mesures :

- Collaboration interministérielle par ex. initiative de sensibilisation « antigaspi »
- Plans de prévention des déchets alimentaires à établir par les supermarchés d'une surface de vente d'au moins 400 m²
- Établir des statistiques fiables en matière de déchets alimentaires et de déchets de la production primaire
- Principe du pollueur-payeur et intégration au Pacte Climat
- Développement de circuits organisés de collecte des invendus frais auprès des professionnels





Déchets d'emballages

Objectifs :

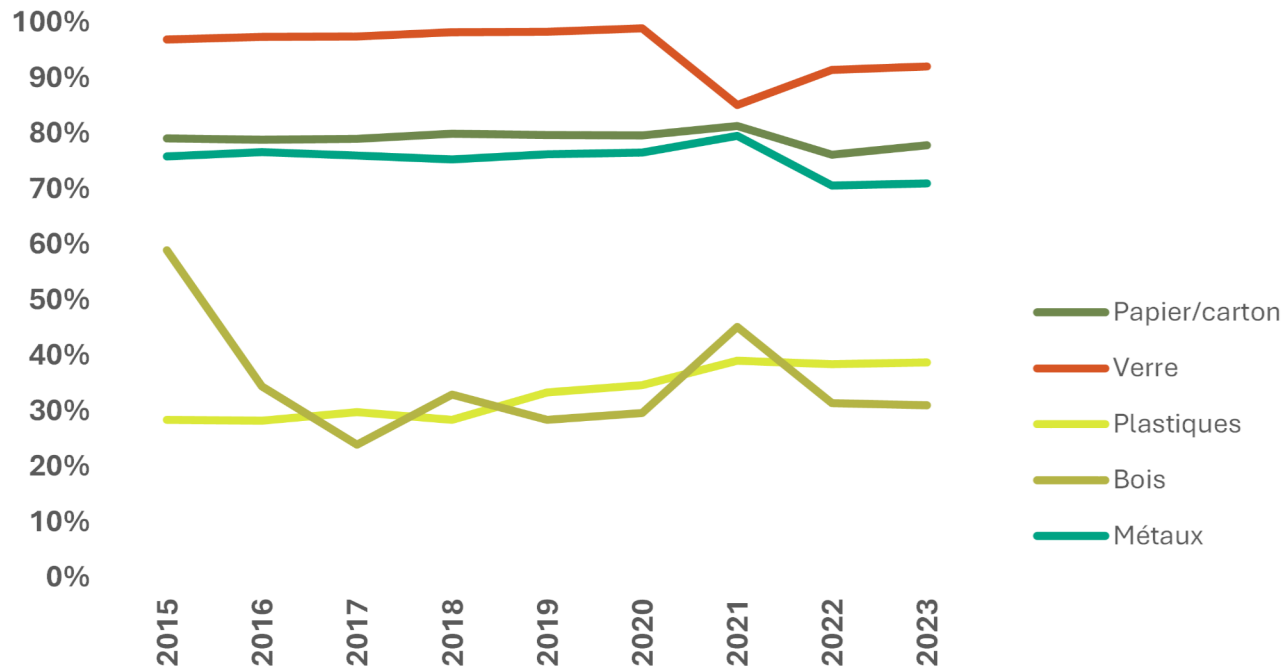
- Atteindre les objectifs de recyclage européens
- Renforcement de la prévention
- Promotion du réemploi : utilisation des emballages réutilisables
- Renforcement de la collecte séparée des récipients pour boissons





Déchets d'emballages

Taux de recyclage par type d'emballage (%)



Matière [%]	Taux de recyclage 2023	Objectif 2025	Objectif 2030
Verre	92,1	70	75
Papier/ Carton	77,9	75	85
Plastiques	39	50	55
Métaux	71,1	70	80
Bois	39,1	25	30
Total	68,7	65	70



Exemples de mesures :

- Règlement européen relatif aux emballages et déchets d'emballages (recyclabilité, incorporation de plastique recyclé, REP, réemploi, ex. *refill* et *take-away* Horeca, consigne)
- Accords environnementaux en matière de prévention : appel à projets
- Littering : mise en œuvre de campagnes anti-littering, actions de nettoyage





Déchets de construction et de déconstruction

> 9 millions de tonnes de déchets inertes et
> 1 million de tonnes de déchets de construction par an.

Objectifs :

- Prévention des terres d'excavation
- Collecte séparée et valorisation de qualité des matériaux et déchets de construction
- Favoriser le réemploi et la réutilisation des matériaux et déchets

Exemples de mesures :

- **Sensibilisation et formation** : conception et réduction des terres d'excavation à la source, nouvelle édition « Besser planen weniger baggern » etc.
- **Cadres, normes et outils nationaux** : clauses techniques générales
- **Développement des infrastructures** : soutien des projets nationaux (ex. plateforme de réemploi pour la construction Wiltz)





Déchets de textiles

7 785 t/an (déchets ménagers et collecte séparée (2024))

Objectifs :

- Mise en place d'une filière de responsabilité élargie des producteurs (REP)
- Promotion de la réparation et du réemploi

Exemples de mesures :

- **Analyse des flux de textiles et de leur potentiel de valorisation**
- **Sensibilisation et soutien des initiatives** de prévention et de réemploi
- **Développement du cadre réglementaire :**
 - Juillet 2026 (Régulation (EU) 2024/1781) : début des interdictions de destruction des invendus textiles
 - Avril 2028 (Directive (EU) 2025/1892) : mise en œuvre de la REP textiles



**Merci pour
votre attention**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité